



Public Safety
Canada

Sécurité publique
Canada



www.publicsafety.gc.ca/ncpc

www.securitepublique.gc.ca/cnpc

Guide de sélection des programmes prometteurs et modèles pour prévenir la criminalité - 2012

Automne 2012

NATIONAL CRIME PREVENTION CENTRE / CENTRE NATIONAL DE PRÉVENTION DU CRIME

Canada

Publié par le :

Centre national de prévention du crime (CNPC)

Sécurité publique Canada

Ottawa, Ontario, Canada

K1A 0P8

Visitez le site Web de Sécurité publique Canada pour ajouter votre nom à la liste de distribution : www.securitepublique.gc.ca/CNPC.

Numéro de catalogue : PS19-2/2012F-PDF

ISBN : 978-1-100-99718-6

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2012

Ce matériel peut être reproduit sans permission à des fins non commerciales à condition d'en citer la source.

This publication is also available in English under the title: Guide to Select Promising and Model Crime Prevention Programs – 2012.

Table des matières

Introduction.....	1
Portrait et analyse de la situation locale	3
Pratiques efficaces en prévention du crime	5
1. Adéquation et concordance du programme	6
2. Qualité et adaptabilité du programme.....	8
3. Capacités et ressources organisationnelles	8
Mise en œuvre du programme	10
Vers la pérennisation	12
Annexe A – Aperçu sur les programmes prometteurs et modèles soutenus dans le cadre de cet appel de financement 2012	13
Annexe B- Processus de sélection des programmes prometteurs et modèles	22
Bibliographie	23

Introduction

S’inspirant des plus récentes connaissances issues de la recherche sur les trajectoires de criminalité, les facteurs de risque qui y prédisposent et les résultats provenant d’études rigoureuses de programmes de prévention du crime, le Centre national pour la prévention du crime (CNPC) de Sécurité publique Canada, met de l’avant une approche de financement de projets communautaires qui repose sur l’utilisation de programmes prometteurs et modèles. Cette approche vise plusieurs objectifs et notamment de développer et diffuser, au bénéfice des décideurs et praticiens à travers le pays, des connaissances sur les programmes efficaces au Canada relativement à leurs impacts sur la réduction des comportements délinquants et aux conditions de réussite de leur mise en œuvre. Il est souhaité que les connaissances ainsi accumulées contribueront à la pérennisation des interventions les plus efficaces, les plus rentables, mais aussi les plus susceptibles d’être implantées facilement.

Dans le cadre de cet appel de lettres d’intention 2012, le CNPC maintient cette approche d’une prévention basée sur les connaissances (*evidence-based crime prevention*) et a choisi de retenir seulement un certain nombre de programmes prometteurs et modèles qui répondent aux priorités de cet appel de financement.

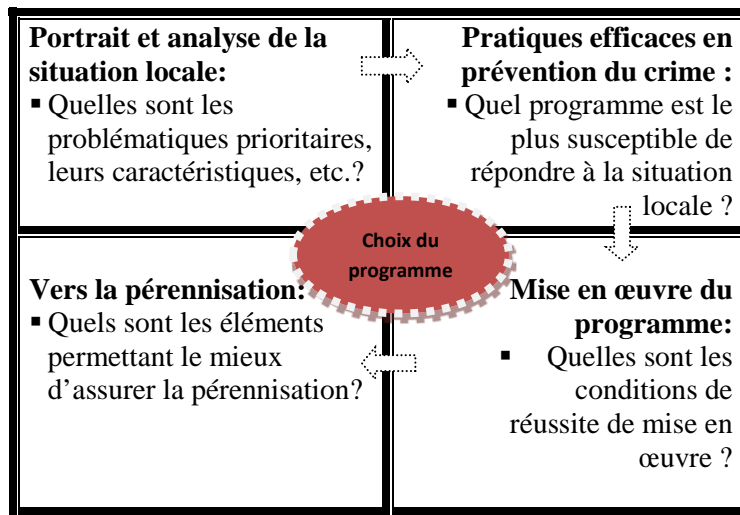
Dans votre lettre d’intention, vous devrez indiquer quel programme prometteur ou modèle, parmi les neuf soutenus par le CNPC, votre organisation souhaite mettre en œuvre. Mais comment s’assurer de choisir le bon programme? Sur la base de quels critères? Le choix d’un programme aux fins de la soumission d’une proposition de financement exige temps et réflexion.

Malheureusement, il existe peu d’études sur le processus de sélection d’un programme et sur les paramètres qui devraient influencer et guider cette décision; les connaissances issues des études d’évaluation sont généralement centrées sur les résultats et les impacts (par exemple, en termes de réduction du crime), et très peu sur les considérations et les conditions de mise en œuvre des interventions.

C’est donc dans ce contexte que s’inscrit ce guide de sélection. Sans prétendre à l’exhaustivité, ce guide suggère quelques paramètres importants et propose des questions ayant pour objectif d’aider les organismes locaux à choisir le plus rigoureusement possible le programme le plus adéquat.

Tel qu’illustré à la figure suivante, quatre (4) grands axes qui devraient guider les organisations à travers cette démarche ont été identifiés.

Figure 1. Matrice des étapes clés de la sélection d'un programme en prévention du crime



Les sections suivantes de ce guide reprennent et approfondissent chacune de ces quatre catégories de questions.

Portrait et analyse de la situation locale

La première étape de toute démarche de prévention du crime consiste à développer, à partir d'une variété de méthodes pour recueillir des informations, un portrait de sécurité locale, une analyse environnementale (*scan environmental*) ou une évaluation stratégique¹. Ce portrait permet de saisir la réalité locale, la nature et les caractéristiques des problématiques de délinquance et des autres problèmes associés qui s'y présentent, les caractéristiques des populations impliquées, les facteurs qui seraient en cause, ainsi que la gamme des services et des ressources disponibles déjà en place pour y faire face.

Sous-estimer l'importance de cette analyse locale peut conduire à faire de mauvais choix dans la sélection du programme de prévention à mettre en place. Si la nature, les caractéristiques et l'ampleur des problèmes sont mal définies, le programme retenu risque de ne pas

L'analyse de la situation locale

Le portrait de la situation fournit une image claire de la population ciblée, des comportements à risque ou des situations problématiques émergentes, des facteurs de risque et du contexte dans lequel ils surviennent. Plus important encore, cette évaluation devrait vous dire ce qui semble influencer les gens à prendre de telles décisions à adopter des comportements à risque. Ce portrait doit aussi fournir un inventaire des ressources et des programmes dans la collectivité.

Portrait et analyse de la situation locale : exemples de questions

- Parmi les trois priorités de cet appel, laquelle est la plus signifiante dans ma collectivité ?
- Quel est l'ampleur de cette problématique ?
- Est-ce qu'il y a des moments et/ou des endroits spécifiques où cela se produit le plus souvent ?
- Quelles sont les caractéristiques de la population associée à cette problématique ?
- Quels sont les facteurs de risque (proximaux et distaux) ?
- Quels services (directs ou connexes) sont présentement offerts pour répondre à cette problématique ?

cibler la bonne clientèle, ou encore de conduire à des interventions inappropriées. Non seulement le programme ainsi mis en place, quoique prometteur ou modèle, n'atteindra pas les résultats d'efficacité escomptés, mais il pourrait entraîner des résultats contre-productifs. Par exemple, selon des recherches sur l'intervention correctionnelle en milieu communautaire, des interventions auprès de clientèles qui n'en ont pas besoin (dans ce cas-ci les contrevenants à faible risque) peuvent mener à des effets pervers.

Tel que soulevé dans le document « *Priorités de financement de la Stratégie nationale pour la prévention du crime - 2012* » (voir <http://www.securitepublique.gc.ca/prg/cp/fnd-prts-fra.aspx>), le CNPC a identifié trois priorités : 1) la violence chez les jeunes âgés de 12 à 17 ans, 2) la délinquance chez les autochtones vivant en milieu urbain âgés de 6 à 17 ans et 3) l'intimidation en milieu scolaire. Ces priorités ont été identifiées à partir de consultations avec différents groupes, de statistiques officielles et de revues de littérature sur les principaux facteurs de risque associés aux trajectoires de délinquance.

Ces trois priorités peuvent être pertinentes dans une communauté mais il est nécessaire, dans le cadre de cet appel de financement, d'en prioriser une seule. Le travail entourant l'analyse du contexte communautaire est essentiel afin de déterminer la priorité qui sera ciblée. Pour développer ce portrait local, il est possible de consulter, par exemple, des rapports de police, des rapports provenant des services sociaux ou de santé ou du domaine éducatif, ainsi que des rapports et des données démographiques et socioéconomiques. Les sources sont potentiellement multiples et il est important de veiller à utiliser une information récente, la plus objective possible et appuyée par de solides méthodes de collecte de données.

Une fois la priorité identifiée, il faudra chercher à mieux connaître les caractéristiques des populations concernées et le contexte afin de choisir le programme le plus susceptible de créer des changements dans les comportements. Par exemple, qui sont les jeunes qui commettent des actes de violence (âge, genre, origine ethnique, etc.), où se trouvent-ils (concentration dans un quartier donné ? écoles ? centres sportifs ?), et quels seraient les facteurs les plus susceptibles d'expliquer cette fréquence accrue de comportements violents ?

Avant de décider du programme à mettre en place, il est également important de connaître l'offre actuelle des services. Cet inventaire des ressources et programmes offre le double avantage de cerner les lacunes et les limites des services actuellement disponibles afin de répondre à la problématique ciblée, d'éviter les dédoublements potentiels et d'identifier des partenaires potentiels pour développer de nouvelles initiatives communautaires. Chaque programme de prévention de la criminalité exige des ressources spécifiques et ce n'est qu'avec une compréhension approfondie de ce qui est disponible qu'une décision éclairée peut être prise sur les programmes qui sont réalistes à mettre en œuvre selon le contexte de la communauté.

Pour aider à la réalisation de ce portrait local, quelques questions sont présentées en exemple dans l'encadré ci-dessusⁱⁱ. En fonction des réponses à ces questions, le choix de cibler l'une ou l'autre des priorités identifiées par le CNPC deviendra plus clair. Cette démarche de l'analyse de la situation locale vous permettra donc de décider, à partir d'un solide justificatif, l'enjeu prioritaire dans lequel la mise en œuvre d'un programme de prévention est nécessaire. La deuxième étape de cette démarche consiste à sélectionner le programme à mettre en œuvre.

Pratiques efficaces en prévention du crime

Dans le cadre de cet appel de financement, le CNPC a décidé de supporter la réplique d'un certain nombre seulement de programmes; un total de neuf (9) programmes (voir le tableau 1). L'annexe A comporte un aperçu de chacun de ces programmes et leur description détaillée est présentée dans le document intitulé « *Fiche de mise en œuvre des programmes prometteurs et modèles pour prévenir la criminalité – 2012* » (voir <http://www.securitepublique.gc.ca/prg/cp/mplmtn-fctsht-fra.aspx>). Ces programmes ont été retenus sur la base d'un processus standardisé d'évaluation des programmes existants, décrit à l'annexe B.

Tableau 1 – Programmes prometteurs et modèles supportés dans le cadre de l'appel de financement – 2012

Prévention de la violence chez les jeunes âgés de 12 à 17 ans	Prévention de la délinquance chez les jeunes autochtones vivant en milieu urbain*	Prévention de l'intimidation en milieu scolaire
	<ul style="list-style-type: none"> Project Venture 	
	<ul style="list-style-type: none"> The Ally Intervention Program 	<ul style="list-style-type: none"> The Ally Intervention Program
<ul style="list-style-type: none"> Aggression Replacement Training (ART) Leadership and Resiliency Program (LRP) Stop Now and Plan (SNAP) Strengthening Families Program (SFP) 	<ul style="list-style-type: none"> Aggression Replacement Training (ART) Leadership and Resiliency Program (LRP) Stop Now and Plan (SNAP) Strengthening Families Program (SFP) 	<ul style="list-style-type: none"> Aggression Replacement Training (ART) Leadership and Resiliency Program (LRP) Stop Now and Plan (SNAP) Strengthening Families Program (SFP)
<ul style="list-style-type: none"> Functional Family Therapy (FFT) Multidimensional Family Therapy (MDFT) Multisystemic Therapy (MST) 	<ul style="list-style-type: none"> Functional Family Therapy (FFT) Multidimensional Family Therapy (MDFT) Multisystemic Therapy (MST) 	

* La priorité "Prévention de la délinquance chez les jeunes autochtones vivant en milieu urbain" fait référence aux enfants et aux jeunes âgés de 6 à 17 ans vivant dans un centre dont la population est d'au moins ou environ 30,000 habitants.

Afin de mieux orienter le choix du programme à mettre en œuvre, la littérature identifie trois (3) grandes catégories de variables qui sont à prendre en considération:

1. Adéquation et concordance du programme ;
2. Qualité et adaptabilité du programme ;
3. Capacités et ressources organisationnelles.

1. Adéquation et concordance du programme

L'adéquation et la concordance du programme représentent la première catégorie de variables et celle-ci se divise en trois sous-groupes de facteursⁱⁱⁱ:

- a) adéquation avec l'organisation porteuse du projet,
- b) adéquation avec les facteurs de risque,
- c) adéquation avec la clientèle visée.

L'encadré ci-dessous illustre des exemples de questions en lien avec ces trois sous-groupes de facteurs.

Adéquation et concordance du programme: exemples de questions

- Dans quelle mesure les buts et les objectifs du programme reflètent-ils ceux de votre organisation?
- Le programme est-il adéquat (en termes de durée et d'intensité) pour être efficace auprès de cette clientèle?
- Les participants potentiels seront-ils capables de consacrer le temps requis pour participer pleinement et entièrement au programme?
- Est-ce que le programme a déjà démontré des résultats efficaces auprès d'une population similaire à la vôtre?
- Dans quelle mesure le programme est-il complémentaire aux autres programmes?

a) Adéquation avec l'organisation porteuse

Même si cela semble aller de soi, la concordance du programme avec la mission de l'organisation porteuse du programme est souvent un aspect négligé^{iv}. L'organisation porteuse est celle qui jouera un rôle de leadership dans la demande de financement et la mise en œuvre du programme proposé.

Plus le programme est en lien avec la philosophie de l'organisation et les valeurs organisationnelles, plus les chances augmentent qu'il soit accepté par le personnel et les autres membres de la communauté. De même, plus le programme s'adresse à une clientèle déjà visée par l'organisation, plus ses chances de rejoindre la bonne clientèle augmentent. Un autre facteur qui devrait être examiné ici concerne la complémentarité du programme avec les autres programmes offerts par l'organisation porteuse ou d'autres organisations. Les nouveaux programmes mis en œuvre dans une communauté devraient répondre aux lacunes et offrir des services afin de répondre à des besoins qui ne sont pas comblés. Cette complémentarité aidera à développer une approche globale qui, à long terme, pourra mener à

une plus grande efficacité et durabilité des interventions.

b) Adéquation avec les facteurs de risque

Le deuxième élément de concordance examine dans quelle mesure le programme répond au niveau et à la complexité des facteurs de risque et des problématiques identifiés. Cette dimension fait notamment référence à la durée et à l'intensité du programme. Réduire l'impact de certains des facteurs de risque chez les participants (par exemple la toxicomanie ou l'impulsivité) nécessite des interventions dont la durée sera suffisante afin d'entraîner les changements d'attitudes ou de comportements souhaités chez les participants. La compréhension des principaux facteurs de risque présents et des types d'interventions appropriés pour y répondre est donc un élément fondamental dans le choix d'un programme. Les caractéristiques et exigences d'un programme donné seront donc examinées en fonction de ce que l'on sait des facteurs de risque et des populations visées.

c) Adéquation avec la clientèle visée

Enfin, le dernier élément à examiner concerne la concordance du programme avec les caractéristiques de la clientèle visée. Chaque programme est développé et conçu pour fonctionner dans des contextes et avec des groupes spécifiques. Par exemple, il sera très différent de travailler avec une clientèle en milieu scolaire par rapport à une clientèle de jeunes de la rue. L'enjeu porte ici sur la capacité à faire en sorte que la clientèle visée par le programme sera en mesure de participer à la totalité du programme tout en minimisant le taux d'abandon. Dit autrement, il s'agit de se questionner sur l'effort exigé pour participer au programme en fonction de sa durée et voir si cela correspond aux efforts que peut fournir la clientèle. Par exemple, comment assurer la participation de jeunes en difficulté à un programme qui s'échelonne sur une longue période et qui exige des rencontres régulières ? Il faut également se demander si le lieu et le moment des rencontres conviendront à la clientèle visée.

Une autre variable abordée ici concerne les valeurs et la culture de la population ciblée. Sauf quelques programmes spécialement élaborés pour les communautés culturelles, la majorité des interventions préventives évaluées tiennent rarement compte des dimensions ethnoculturelles. Et lorsque des programmes adaptés à la culture ont été évalués, peu d'entre eux l'ont été selon des standards rigoureux d'évaluation. Dans plusieurs cas, si une communauté souhaite modifier culturellement le programme, les adaptations doivent être faites avec le consentement et sous la supervision des développeurs du programme.

2. Qualité et adaptabilité du programme

La qualité et l'adaptabilité du programme représentent la deuxième grande catégorie de facteurs qui doivent être examinés lors du processus de sélection d'un programme prometteur et modèle.

Concernant la qualité des programmes, ceux qui ont été retenus dans le cadre de cet appel de financement ont déjà démontré leur qualité et ont été testés et validés.

Néanmoins, ces programmes n'ont généralement jamais été testés au Canada, moins encore dans une localité spécifique. L'adaptabilité du programme fait référence au degré de flexibilité permis dans la mise en œuvre locale d'un programme versus la conformité intégrale au programme original^v. Tout en sachant que le respect de la fidélité des éléments centraux du programme original dans la mise en œuvre et la livraison des services est déterminant dans l'atteinte des résultats escomptés^{vi, vii}, il n'existe pas de consensus concernant la mesure dans laquelle un programme appuyé sur les connaissances peut être modifié pour répondre aux besoins de la communauté.

Selon un rapport publié par le groupe *What Works*^{viii}, la façon d'aborder l'adaptabilité et la fidélité au programme serait davantage une question des types d'adaptations acceptables versus celles qui sont risquées et qui pourraient affecter le succès potentiel du programme. L'encadré ci-contre, extrait de ce rapport, illustre des exemples d'adaptations acceptables et risquées. Quoiqu'il en soit, il est important de communiquer avec les développeurs du programme avant d'entreprendre des changements, peu importe leur nature.

3. Capacités et ressources organisationnelles

Les capacités et ressources organisationnelles représentent la troisième catégorie de variables qui doivent être considérées dans le processus de sélection d'un programme prometteur et modèle.

Exemples de types d'adaptations

Adaptations acceptables:

- Modifier la langue : traduction / modification de la terminologie utilisée;
- Remplacer les images originales pour montrer aux jeunes et aux familles des images qui leur ressemblent davantage;
- Remplacer les références culturelles;
- Ajouter des éléments de contenu, appuyés sur la recherche, afin de rendre le programme plus attrayant pour les participants.

Adaptations risquées ou inacceptables :

- Réduire le nombre/durée des sessions et la durée totale du programme;
- Éliminer des messages clés/compétences et habiletés que les participants doivent acquérir;
- Modifier l'approche théorique;
- Avoir recours à du personnel et des bénévoles qui ne sont pas suffisamment formés ou qualifiés;
- Avoir recours à moins de personnel que ce qui est recommandé.

**Capacités et ressources
organisationnelles : exemples de
questions**

- Quelles sont les coûts associés à la mise en œuvre du programme, la formation, et l'achat des documents/licence ?
- Est-ce que le personnel capable de mettre en œuvre ce programme est disponible dans mon organisation ? Quelles sont les qualifications requises ? Combien d'intervenants sont nécessaires ? Quelle est la charge de travail ?
- Le programme peut-il être mis en œuvre dans le temps disponible ?
- Quelles sont les probabilités que ce programme soit maintenu dans l'avenir ?
- Quels partenaires voudraient collaborer ?

L'analyse des capacités et ressources organisationnelles est trop souvent une dimension sous-estimée. Or, les programmes prometteurs et modèles varient dans leur complexité et dans le niveau et le type d'effort requis par les organisations. Tous les programmes ne peuvent pas être mis en œuvre partout et les ressources et capacités organisationnelles sont une variable importante à considérer.

La mise en œuvre d'un programme appuyé sur les connaissances requiert un investissement en argent, en temps, en ressources humaines, et parfois même un investissement matériel. Même si le programme présente un haut niveau d'adéquation et de concordance, si l'organisation porteuse n'a pas les ressources et les capacités nécessaires, les probabilités d'obtenir les résultats escomptés sont limitées.

Divers facteurs organisationnels facilitent la mise en œuvre d'un programme de haute qualité, tels que:

- Capacité opérationnelle: par exemple, présence de personnel qualifié, bonne rétention

du personnel, formation et supervision, système de suivi mis en place;

- Capacité financière: par exemple, contrôles financiers adéquats, personnel qualifié pour suivre et rapporter l'information financière;
- Expérience antérieure dans la mise en œuvre de programmes similaires;
- Des partenariats solides dans la communauté.

En somme, se questionner sur la concordance d'un programme par rapport aux réalités et besoins de la clientèle et du milieu, aux objectifs poursuivis, aux capacités organisationnelles et sur le degré d'adaptabilité du programme permet d'asseoir le choix du programme sur des bases solides.

Mise en œuvre du programme

Tous les programmes ne présentent pas le même degré de complexité et leur mise en œuvre en sera affectée. Voici quelques éléments clés auxquels il conviendra de porter une attention particulière relativement à la mise en œuvre d'un programme.

Premièrement, le recrutement et la rétention de la clientèle. Puisqu'il s'agit de prévention ciblée sur les populations à risque (prévention dite secondaire), les interventions ne sont pas universelles et requièrent donc de s'adresser à la bonne clientèle. Or, s'agissant d'enfants et de jeunes à risque, il n'existe pas de liste ni de lieu particulier à partir duquel il sera possible d'identifier ces jeunes, à l'exception bien évidemment de ceux qui seraient déjà dans le système de justice pour mineurs. Il sera important, lors de la mise en œuvre du programme, d'utiliser le plus rigoureusement et le plus systématiquement possible des outils d'évaluation des facteurs de risques. Le CNPC a déjà rendu disponible un certain nombre de ces outils (*Outils d'identification des jeunes à risque et outils de mesure du risque de délinquance chez les jeunes*; voir <http://www.securitepublique.gc.ca/prg/cp/pmsnmdl/2010-tls-roay-fra.aspx>). Ce sera d'autant plus important qu'on voudra aussi s'assurer de ne travailler qu'avec les populations qui en ont besoin tout en respectant leur vie privée et en évitant leur stigmatisation.

De plus, la participation à ces programmes se faisant sur une base volontaire, il y aura lieu de penser à des mesures incitatives pour maintenir le degré d'engagement nécessaire des participants. On pourra ici penser à des manières de faciliter le transport, ou à des activités récréatives qui viennent agrémenter une intervention souvent de nature plus psychosociale.

Deuxième élément de mise en œuvre à considérer : le recrutement et la formation du personnel. Il se peut que l'organisme porteur dispose déjà du personnel compétent nécessaire mais, dans la majorité des situations, il faudra recruter et former des intervenants. Il est essentiel de veiller à ce qu'ils aient les compétences, les outils et la formation nécessaires.

Troisième élément essentiel : les partenariats. Que ce soit parce que les participants seront référés par d'autres organismes (par exemple la police, les services d'aide à l'enfance) ou parce que la livraison des interventions ne peut se faire qu'en partenariat avec une institution (par exemple l'école), la mise en œuvre d'un programme doit prévoir l'établissement de partenariats avec divers organismes. Cela conduit à une plus grande expertise collective, mais en même temps, cela peut aussi signifier que les mécanismes de travail seront plus complexes. Par exemple, il sera souvent nécessaire d'établir des protocoles d'entente afin de clairement définir les rôles et les responsabilités ou des protocoles d'accord afin d'assurer que le partage des informations respecte les lois sur la confidentialité.

Enfin, quatrième élément essentiel de la mise en œuvre : la collecte de données. Le CNPC finance et évalue des projets à durée déterminée afin de construire une base de connaissances canadiennes sur des pratiques efficaces de prévention du crime. À ce titre, le minimum requis de chaque projet financé est une évaluation de la mise en œuvre qui repose fondamentalement sur la collecte systématique et rigoureuse par l'organisme de données sur les participants, les interventions, les partenaires, les coûts, etc. De plus, dans un certain nombre de cas, le CNPC

financera aussi la réalisation d'une évaluation des impacts du projet, notamment au titre de la réduction des comportements clés (violence, intimidation, criminalité). L'organisme porteur devra donc prévoir sa participation à un processus rigoureux d'évaluation. Le CNPC propose aux organismes porteurs différents types d'outils de suivi de rendement et d'évaluation. Les outils de suivi de performance permettent de suivre le développement du programme et d'apporter, lorsque nécessaire, des correctifs tandis que les outils d'évaluation des processus de mise en œuvre et des impacts viendront détailler les résultats du programme et son contexte de mise en œuvre.

Vers la pérennisation

Même si cela peut sembler surprenant, la pérennisation est une dimension qui devrait être pensée dès la sélection du programme. Tous les programmes, même ceux ayant du succès, n'ont pas la même probabilité d'être incorporés et intégrés dans les systèmes existants ou de recevoir un financement durable. Lors de la sélection d'un programme, il est souhaitable de considérer si le programme, une fois le financement du CNPC terminé, pourrait être maintenu et intégré dans la structure de l'organisation ; certains programmes pouvant s'insérer plus facilement que d'autres dans les structures organisationnelles. Le coût du programme, sans être la seule variable, est un facteur important à considérer puisqu'il semble que les programmes qui requièrent un investissement financier majeur sont plus sujets à être abandonnés après le financement.

Mais la pérennisation n'est pas seulement une question de financement^{ix} : il s'agit de créer et de maintenir l'impulsion nécessaire au changement en réorganisant et en optimisant les ressources.

Tel que décrit dans une trousse développée par l'*Institute for Educational Leadership*^x, la pérennisation est définie comme un concept multidimensionnel englobant une variété de ressources, actions et processus. De fait, la pérennisation peut se refléter de plusieurs façons:

- L'institutionnalisation de la totalité ou d'une partie d'un programme ;
- L'impulsion (le *momentum*) qui mobilise et mène à une réorganisation (par exemple, dans l'offre de services) ;
- Le maintien de la totalité ou d'éléments du projet comme une entité distincte au sein du système de services plus vaste, grâce à une entente de financement permanent ;
- La transformation des politiques, structures de gouvernance, dispositions fiscales et pratiques de service en place.

Travailler vers la pérennisation : exemples de questions

- Qu'est-ce que cela implique d'institutionnaliser ce programme?
- Quelles sont les ressources disponibles et celles nécessaires afin de maintenir le programme?
- Serait-il possible de mettre en commun des ressources avec certains partenaires?
- Quel est l'ensemble des solutions possibles afin de maintenir, voire d'augmenter, le niveau des ressources nécessaires à la poursuite des activités?
- Quels défis potentiels sont déjà envisageables et quelles pourraient être les solutions ?
- Est-ce qu'il existe des antécédents dont mon organisation pourrait s'inspirer ?

Annexe A – Aperçu sur les programmes prometteurs et modèles soutenus dans le cadre de cet appel de financement 2012

Pour chacun des programmes prometteurs et modèles retenus dans le cadre de cet appel de financement, voici un bref aperçu des principales dimensions devant être prises en considération durant le processus de sélection du programme. Pour plus de détails, veuillez-vous référer aux fiches de mise en œuvre.

1. Aggression Replacement Training (ART)	
Priorités du CNPC	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La violence chez les jeunes âgés de 12 à 17 ans ▪ La délinquance chez les jeunes autochtones vivant en milieu urbain ▪ L'intimidation en milieu scolaire
Description	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intervention psycho-éducative multidimensionnelle visant à favoriser les comportements prosociaux chez les adolescents qui font preuve de comportements agressifs et violents chroniques à l'aide de techniques permettant de développer les compétences sociales, le contrôle des émotions et le raisonnement moral
Population cible	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Garçons et filles de 12 à 17 ans
Milieus	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collectivités ▪ Écoles ▪ Services sociaux ▪ Système de justice applicable aux jeunes ▪ Système de santé mentale
Personnel requis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Selon le milieu et l'organisme qui met en œuvre le programme : enseignants, travailleurs ou conseillers auprès des jeunes, intervenants de première ligne, etc.
Composantes du programme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation sur les compétences sociales ▪ Formation sur la maîtrise de la colère ▪ Formation en raisonnement moral
Catégories de résultats	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire les comportements agressifs ▪ Améliorer la maîtrise de la colère ▪ Favoriser l'acquisition de compétences sociales ▪ Améliorer le raisonnement moral

2. Functional Family Therapy (FFT)

Priorités du CNPC	<ul style="list-style-type: none">▪ La violence chez les jeunes âgés de 12 à 17 ans▪ La délinquance chez les jeunes autochtones vivant en milieu urbain
Description	<ul style="list-style-type: none">▪ Intervention à plusieurs étapes : la participation (pour réduire le risque d'abandon précoce), la motivation (pour changer les attitudes et les comportements mésadaptés), l'évaluation (pour clarifier les relations et les comportements interpersonnels), la modification du comportement (notamment la formation en matière de compétences pour les enfants et les parents) et la généralisation (les dossiers individuels servent à s'assurer que les nouvelles compétences permettent de répondre aux besoins fonctionnels de la famille)
Population cible	<ul style="list-style-type: none">▪ Garçons et filles de 11 à 18 ans▪ Famille du jeune
Milieus	<ul style="list-style-type: none">▪ Cliniques▪ Collectivités▪ Écoles▪ Maison familiale▪ Services sociaux/services de protection de la jeunesse▪ Système de justice applicable aux jeunes▪ Système de santé mentale
Personnel requis	<ul style="list-style-type: none">▪ 3-8 cliniciens/thérapeutes (maîtrise dans un domaine connexe ou formation et expérience pertinentes), dont l'un devient le superviseur sur place (maîtrise obligatoire)
Composantes du programme	<ul style="list-style-type: none">▪ Formation du jeune▪ Formation des parents/formation en compétences parentales▪ Formation de la famille/processus parent-enfant▪ Plan d'évaluation et d'intervention personnalisé▪ Gestion du dossier de la famille
Catégories de résultats	<ul style="list-style-type: none">▪ Réduire la négativité associée aux familles à risque▪ Resserrer les liens entre les membres de la famille▪ Accroître les capacités des parents▪ Favoriser l'adoption de comportements positifs

3. Leadership and Resiliency Program (LRP)

Priorités du CNPC	<ul style="list-style-type: none">▪ La violence chez les jeunes âgés de 12 à 17 ans▪ La délinquance chez les jeunes autochtones vivant en milieu urbain▪ L'intimidation en milieu scolaire
Description	<ul style="list-style-type: none">▪ Programme scolaire et communautaire s'adressant aux élèves qui vise à augmenter la force intérieure et la résilience des jeunes tout en les empêchant de consommer de la drogue et de recourir à la violence
Population cible	<ul style="list-style-type: none">▪ Garçons et filles de 14 à 19 ans
Milieus	<ul style="list-style-type: none">▪ Collectivités▪ Écoles
Personnel requis	<ul style="list-style-type: none">▪ Gestionnaire de programme (clinicien expérimenté titulaire d'une maîtrise dans un domaine connexe),▪ responsables de programme (expérience de travail appréciable auprès des jeunes, baccalauréat dans un domaine connexe),▪ bénévoles (pour les activités extrascolaires)
Composantes du programme	<ul style="list-style-type: none">▪ Groupes de résilience▪ Activités de bénévolat▪ Activités de remplacement ou récréatives
Catégories de résultats	<ul style="list-style-type: none">▪ Accroître le sentiment de compétence et l'estime de soi▪ Réduire le nombre de mesures disciplinaires à l'école▪ Sensibiliser les jeunes aux effets nocifs de la toxicomanie et de la violence et les encourager à en tenir compte

4. Multidimensional Family Therapy (MDFT)

Priorités du CNPC	<ul style="list-style-type: none">▪ La violence chez les jeunes de 12 à 17 ans▪ La délinquance chez les jeunes autochtones vivant en milieu urbain
Description	<ul style="list-style-type: none">▪ Programme familial complet et multisystémique d'hospitalisation partielle ou en clinique externe (intervention de jour) qui s'adresse aux adolescents toxicomanes, aux adolescents aux prises avec des troubles concomitants de toxicomanie et des troubles mentaux et aux adolescents présentant un risque élevé de toxicomanie continue et d'autres problèmes de comportement comme le trouble des conduites et la délinquance
Population cible	<ul style="list-style-type: none">▪ Garçons et filles de 11 à 18 ans▪ Famille du jeune
Milieus	<ul style="list-style-type: none">▪ Collectivités▪ Écoles (écoles parallèles-alternatives)▪ Hôpitaux▪ Maison (famille naturelle, famille adoptive ou famille d'accueil)▪ Programmes de traitement en établissement/établissements de soins▪ Système de santé mentale
Personnel requis	<ul style="list-style-type: none">▪ Au moins 2 thérapeutes à temps plein (maîtrise dans un domaine connexe),▪ 1 gestionnaire de cas à temps partiel (baccalauréat ou expérience pertinente),▪ 1 superviseur à temps partiel (un thérapeute peut aussi être un superviseur)
Composantes du programme	<ul style="list-style-type: none">▪ Évaluation complète (cerner les aspects problématiques, les forces, les aspects ciblés et les objectifs de la thérapie)▪ Modules d'intervention (fonctionnement interpersonnel et intrapersonnel du jeune, pratiques parentales, formation de liens et relation entre le parent et l'adolescent, communication)▪ Renforcement et préparation en vue de la prochaine étape du développement
Catégories de résultats	<ul style="list-style-type: none">▪ Réduire la consommation de drogue et les problèmes de comportement▪ Améliorer le fonctionnement de la famille

5. Multisystemic Therapy (MST)

Priorités du CNPC	<ul style="list-style-type: none">▪ La violence chez les jeunes de 12 à 17 ans▪ La délinquance chez les jeunes autochtones vivant en milieu urbain
Description	<ul style="list-style-type: none">▪ Intervention familiale intensive qui vise à favoriser le comportement prosocial des jeunes délinquants ayant commis des infractions graves et qui cherche à réduire de façon rentable les activités criminelles des jeunes ainsi que les autres comportements négatifs qu'ils adoptent (comme la consommation de drogue)
Population cible	<ul style="list-style-type: none">▪ Garçons et filles de 12 à 17 ans▪ Famille du jeune
Milieus	<ul style="list-style-type: none">▪ Écoles▪ Système de justice applicable aux jeunes▪ Système de santé mentale et services sociaux (pour assurer la prestation du programme à la maison et dans la collectivité)
Personnel requis	<ul style="list-style-type: none">▪ 2-4 thérapeutes qualifiés (maîtrise, ou baccalauréat et cinq ans d'expérience clinique pertinente)▪ 1 superviseur pour surveiller le travail des thérapeutes
Composantes du programme	<ul style="list-style-type: none">▪ Thérapies cognitivo-comportementales▪ Thérapies familiales pragmatiques▪ Formation des parents▪ Plan d'évaluation et d'intervention personnalisé
Catégories de résultats	<ul style="list-style-type: none">▪ Diminuer l'incidence de comportements antisociaux▪ Réduire les problèmes de santé mentale chez les jeunes délinquants ayant commis des infractions graves▪ Réduire le taux de nouvelles arrestations à long terme▪ Réduire le nombre de placements à l'extérieur du foyer

6. Projet Venture

Priorité du CNPC	<ul style="list-style-type: none">▪ La délinquance chez les jeunes autochtones vivant en milieu urbain
Description	<ul style="list-style-type: none">▪ Programme de développement pour les jeunes axé sur le plein air et l'expérience qui repose sur des valeurs traditionnelles comme la famille, l'apprentissage par la nature, la conscience spirituelle, le service aux autres et le respect
Population cible	<ul style="list-style-type: none">▪ Garçons et filles autochtones de la cinquième à la neuvième année
Milieus	<ul style="list-style-type: none">▪ Collectivités▪ Écoles
Personnel requis	<ul style="list-style-type: none">▪ 1 coordonnateur à temps plein▪ Des employés du milieu de l'éducation (peuvent travailler à temps partiel et doivent détenir un baccalauréat ou posséder de l'expérience pertinente du travail auprès des jeunes)▪ Des employés de soutien (experts dans la culture communautaire, Aînés, modèles positifs dans la collectivité, diplômés du programme)▪ Solide partenariat avec la commission scolaire locale
Composantes du programme	<ul style="list-style-type: none">▪ Activités en classe▪ Activités de plein air▪ Camps d'aventure et randonnées▪ Apprentissage par le service communautaire
Catégories de résultats	<ul style="list-style-type: none">▪ Réduire les comportements dépressifs et agressifs▪ Retarder le moment de commencer à consommer de la drogue▪ Réduire la fréquence de la consommation d'alcool et de drogues illicites▪ Améliorer l'assiduité scolaire

7. Stop Now and Plan (SNAP)

Priorités du CNPC	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La violence chez les jeunes âgés de 12 à 17 ans ▪ La délinquance chez les jeunes autochtones vivant en milieu urbain ▪ L'intimidation en milieu scolaire
Description	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme à volets multiples axé sur la famille qui fait appel à une approche cognitivo-comportementale et qui permet d'enseigner efficacement aux enfants et à leurs parents des compétences de maîtrise de soi et de résolution de problèmes
Population cible	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Garçons et filles de 6 à 11 ans ▪ Garçons et filles de 12 à 17 ans ▪ Approche basée sur le genre
Milieus	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bureaux de cliniciens ▪ Collectivités ▪ Écoles ▪ Établissements de soins pour enfants ▪ Maison ▪ Services sociaux ▪ Système de santé mentale
Personnel requis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 cadre supérieur à temps plein (possède des compétences cliniques et administratives) ▪ 1 ou 2 employés à temps plein pour offrir les services aux familles (dirigent les séances de groupe pour les parents) ▪ 2 employés à temps plein pour offrir les services aux enfants (dirigent les séances de groupe pour les enfants) ▪ D'autres employés à temps partiel, s'il y a lieu
Composantes du programme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation en compétences sociales pour les enfants et les jeunes ▪ Formation en compétences parentales et formation sur la gestion parentale ▪ Consultations familiales personnalisées ▪ Promotion de l'école
Catégories de résultats	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire les comportements agressifs et antisociaux ▪ Prévenir la délinquance future ▪ Enseigner la maîtrise de la colère et des impulsions aux enfants et à leurs parents ▪ Enseigner aux enfants des habiletés comportementales efficaces afin de réduire les comportements agressifs et délinquants

8. Strengthening Families Program (SFP)

Priorités du CNPC	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La violence chez les jeunes de 12 à 17 ans ▪ La délinquance chez les jeunes autochtones vivant en milieu urbain ▪ L'intimidation en milieu scolaire
Description	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme de renforcement des familles qui a pour objectif l'augmentation des forces et de la résilience de la famille, ainsi que la réduction des facteurs de risque associés aux comportements déviants chez les enfants à risque élevé, notamment les problèmes comportementaux, émotifs, scolaires et sociaux, et qui s'appuie sur les facteurs de protection en améliorant les rapports familiaux, les compétences parentales ainsi que les habiletés sociales et les compétences de vie du jeune
Population cible	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Garçons et filles de 6 à 11 ans ▪ Garçons et filles de 12 à 16 ans ▪ Famille du jeune
Milieux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Centres communautaires en santé mentale ▪ Centres récréatifs ▪ Centres/tribunaux de traitement de la toxicomanie ▪ Écoles ▪ Églises ▪ Projets d'habitation ▪ Refuges pour sans-abri ▪ Services sociaux (organismes de services à la famille et aux jeunes)
Personnel requis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 responsables de groupe pour les parents (formés, solides compétences en animation et en présentation d'exposés, expérience du travail auprès de la population cible) ▪ 2 responsables de groupe pour les enfants (formés, solides compétences en animation et en présentation d'exposés, expérience du travail auprès de la population cible) ▪ 1 coordonnateur de site
Composantes du programme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Séances de formation pour les enfants/jeunes ▪ Séances de formation pour les parents ▪ Séances d'entraînement en famille
Catégories de résultats	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire les problèmes de comportement, la délinquance et la consommation d'alcool et de drogue ▪ Améliorer les compétences sociales ▪ Améliorer le rendement scolaire ▪ Diminuer la violence faite aux enfants ▪ Améliorer le fonctionnement de la famille et les compétences parentales

9. Le programme l'Allié

Priorités du CNPC	<ul style="list-style-type: none">▪ La délinquance chez les jeunes autochtones vivant en milieu urbain▪ L'intimidation en milieu scolaire
Description	<ul style="list-style-type: none">▪ Programme d'intervention multimodal qui s'adresse aux jeunes qui manifestent des problèmes de comportement à l'école et à la maison et qui sont considérés comme des jeunes à risque d'inadaptation scolaire et sociale, lequel a été conçu pour enrichir le répertoire d'habiletés sociales et de compétences en matière de résolution de problèmes interpersonnels chez ces jeunes
Population cible	<ul style="list-style-type: none">▪ Garçons et filles de 8 à 12 ans▪ Parents/tuteurs
Milieu	<ul style="list-style-type: none">▪ Écoles
Personnel requis	<ul style="list-style-type: none">▪ Professionnels du milieu scolaire (enseignants, psychoéducateurs et chargés de cas)▪ Comité directeur composé de membres du personnel de l'école▪ Fournisseurs de services des organismes de services sociaux
Composantes du programme	<ul style="list-style-type: none">▪ Formation axée sur des compétences pour les enfants▪ Formation axée sur des compétences pour les parents
Catégories de résultats	<ul style="list-style-type: none">▪ Accroître le potentiel des enfants▪ Accroître le potentiel des parents▪ Améliorer la communication et la cohérence entre les divers chargés de cas travaillant auprès des enfants

Annexe B- Processus de sélection des programmes prometteurs et modèles

Dans le cadre de cet appel de financement, le CNPC a adopté un processus rigide de sélection des programmes prometteurs et modèles. Ce processus de sélection était appuyé sur une liste de critères : quatre (4) critères obligatoires et trois (3) critères additionnels. Au total, 32 programmes ont été revus et analysés par le CNPC sur la base des critères suivants :

Les critères obligatoires

Les quatre critères obligatoires ont été développés sur la base des principes clés de l'approche scientifique en prévention du crime. Lors de l'analyse des programmes, dès qu'un de ces critères n'étaient pas rencontrés, le programme était éliminé:

1. Le programme doit rencontrer, au minima, des résultats appuyés sur les standards scientifiques de l'évaluation et s'inscrire dans la définition des programmes prometteurs ou modèles. À partir de ce critère, les programmes novateurs s'excluaient d'eux-mêmes.
2. Le programme doit s'inscrire dans une des priorités de la SNPC pour 2012 et doit être considéré comme étant un programme de prévention secondaire ou tertiaire. À partir de ce critère, les programmes universels ou les programmes s'adressant à une problématique n'étant pas en lien avec les priorités de la SNPC s'excluaient d'eux-mêmes.
3. De l'assistance technique doit être disponible via les développeurs du programme. Avoir accès à de l'assistance technique par les développeurs du programme est considéré comme un des principaux facteurs clé de succès des programmes appuyés sur l'approche scientifique. À partir de ce critère, les programmes pour lesquels il était difficile et impossible de communiquer avec les développeurs ont été exclus.
4. Le programme doit avoir des outils afin de faciliter la mise en œuvre du programme et la livraison des services/interventions (par exemple, manuel de mise en œuvre, outils d'évaluation des risques, outil de suivi, etc.).

Les critères additionnels constituant un atout

Lorsque les programmes rencontraient les critères obligatoires, trois autres critères additionnels étaient évalués; ces critères n'avaient pas comme rôle de discriminer des programmes, seulement d'ajouter de l'information:

1. Le niveau d'effort nécessaire afin de mettre en œuvre le programme; cette dimension avait pour but de mieux comprendre la complexité du programme et d'évaluer certaines composantes clés souvent associés à des défis majeurs (par exemple, programme nécessitant du personnel spécialisé, programme dont la mise en œuvre s'étale sur plusieurs années, partenariats nécessitant une modification dans les rôles, etc.). Un continuum au niveau de l'effort requis a été développé afin de s'assurer que les programmes retenus correspondaient à différentes niveaux d'efforts et de complexité.
2. Des connaissances sur la mise en œuvre de ce programme et de ces résultats en contexte canadien sont déjà connues et disponibles. La nature de cet appel étant très ciblé, il était souhaitable, et non obligatoire, que le programme a déjà démontré des résultats positifs en contexte canadien.
3. Des outils du programme et autre matériel de mise en œuvre et de suivi sont déjà disponibles dans les deux langues officielles.

Bibliographie

Crosse S. et al. (2011). *Prevalence and Implementation Fidelity of Research-Based Prevention Programs in Public Schools - Final Report*. U.S. Department of Education.

Hasting R. (non datée). *Building a Safer Canada: Effective planning for crime prevention*. Institute for the Prevention of Crime – Institut pour la prévention de la criminalité, Université d'Ottawa, Ottawa.

Institute for Educational Leadership. *Building Sustainability in Demonstration Projects for Children, Youth and Families- Toolkit number 2 – System Improvement Training and Technical Assistance Project*. OJJDP.

National Center for Chronic Disease Prevention and Health Promotion (Division of Adult and Community Health) – *A Sustainability Planning Guide for Healthy Communities*. Disponible à : http://www.cdc.gov/healthycommunitiesprogram/pdf/sustainability_guide.pdf

National Registry of Evidence-Based Programs and Practices – *Questions to Ask as You Explore the Possible Use of an Intervention*. http://www.nrepp.samhsa.gov/pdfs/questions_to_ask_developers.pdf

O'Connor, C., Small, S.A. & Cooney, S.M. (2007). Program fidelity and adaptation: Meeting local needs without compromising program effectiveness. *What Works, Wisconsin Research to Practice Series*, 4. Madison, WI: University of Wisconsin–Madison/Extension. Disponible à : http://whatworks.uwex.edu/attachment/whatworks_04.pdf

Promise Neighborhoods Institute – *Evidence-Based Practice: A Primer for Promise Neighborhoods*. Disponible à : <http://www.cssp.org/community/neighborhood-investment/other-resources/Evidence-Based-Practice-A-Primer-for-Promise-Neighborhoods.pdf>

Roger Przybylski (2008). *What Works: Effective Recidivism Reduction and Risk-Focused Prevention Programs*. RKC Group, 2008

Small, S.A., Cooney, S.M., Eastman, G., & O'Connor, C. (2007). Guidelines for selecting an evidence-based program: Balancing community needs, program quality, and organizational resources. *What Works, Wisconsin Research to Practice Series*, 3. Madison, WI: University of Wisconsin–Madison/Extension. Disponible à : http://whatworks.uwex.edu/attachment/whatworks_03.pdf

Welsh, B. (2007). *L'approche scientifique en prévention du crime : fondements, tendances, résultats et implications pour le Canada*. Centre national de prévention du crime, Sécurité publique Canada, Ottawa.

Note de fin de document

ⁱ Pour un exemple de ce type de document, consulter le guide sur les audits locaux de sécurité; ce document est disponible à : <http://efus.eu/fr/topics/tools-and-methods/audits-and-evaluation/efus/654/>

ⁱⁱ Les exemples de questions présentés dans cet encadré sont inspirés de l'outil d'évaluation de la communauté développé par le *National Native American AIDS Prevention Center*. Pour plus d'information, consultez le site suivant : http://www.nnaapc.org/resources/toolkit/module_4/module48.html

ⁱⁱⁱ Cette division et les exemples de questions présentées dans cette section sont inspirés par le rapport produit par Small, S.A., Cooney, S.M., Eastman, G., & O'Connor, C. (2007). Guidelines for selecting an evidence-based program: Balancing community needs, program quality, and organizational resources.

^{iv} Guidelines for Selecting an Evidence-Based Program

^v Dusenbury L. et al. (2003). A review of research on fidelity of implementation: implications for drug abuse prevention in school settings, in *Health Education Research*, 18 (2), 237-256; Crosse S. et al. (2011). Prevalence and Implementation Fidelity of Research-Based Prevention Programs in Public Schools - Final Report. U.S. Department of Education

^{vi} Mihalic S. and al. 2008. Implementation the LifeSkills Training drug prevention program: factors related to implementation fidelity.

^{vii} Roger Przybylski (2008). What Works: Effective Recidivism Reduction and Risk-Focused Prevention Programs. RKC Group, 2008

^{viii} *Wisconsin team at the University of Wisconsin-Madison,*

^{ix} National Center for Chronic Disease Prevention and Health Promotion (Division of Adult and Community Health) – A Sustainability Planning Guide for Healthy Communities

^x Institute for Educational Leadership. Building Sustainability in Demonstration Projects for Children, Youth and Families- Toolkit number 2 – System Improvement Training and Technical Assistance Project. OJJDP.